



DEVENIR MEMBRE DE L'A.C.T.C.

Pour adhérer à notre association:

-Vous devez prendre contact avec membre du comité directeur ou en envoyant un mail pour prise de rendez-vous mail : associationcastraisedetir@gmail.com

-Vous serez ensuite convoqué(e) pour un entretien.

Puis vous serez pris en charge pour 2 séances d'initiation au tir par un de nos animateurs ou initiateurs FFTir au stand 10 M, à l'arme de poing à air comprimé.

Pendant ces séances, une attention particulière est portée au comportement du candidat en terme de sécurité. Les bases techniques du tir sportif vous seront aussi enseignées. La loi française oblige depuis août 2018 à la consultation préalable de votre statut auprès du Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes (FINIADA) avant que vous ne puissiez effectuer ces séances d'initiation. Se munir de sa carte d'identité

-A l'issue de ces séances, le comité directeur se réunira et délivrera ou non un avis favorable à votre adhésion sous 15 jours .

-En cas d'avis favorable, vous devrez nous remplir la fiche d'inscription, complétée et signée ainsi que deux photos d'identité, un certificat médical d'aptitude à la pratique du tir sportif et un chèque du montant de votre adhésion .

- Vous serez enfin amené à passer le QCM de la Fédération Française de Tir avant d'obtenir votre carnet de tir, sésame indispensable à la demande d'autorisation préfectorale de détention d'armes de catégorie B, demande qui ne pourra être effective qu'après 12 mois de pratique sportive régulière.

Le comité directeur